

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 11 JUIN 2015
--

Secrétaire de séance : les représentants des parents d'élève de la liste Pour le Bien-être de nos enfants

Étaient présents :

- Mme MATHIS et M. EPOULET pour la mairie
- Mme GENEIX et M. GENDRON (représentants des parents d'élèves de la liste d'Union)
- Mmes BIRAUD, LISOLA, SABOURIN et M. PANOU (représentants des parents d'élève de la liste Pour le Bien-être de nos enfants)
- Mmes AUDURIER, PIFFETEAU, BIREBENT, MATHE-SAGOT (qui assure la direction pendant le congé maternité de Mme DOMENGET), BRECHBIEL (enseignante du RASED) et M. GUILLEMAIN (futur directeur) pour l'équipe enseignante
- M. SOURISSEAU (DDEN)

Étaient excusés :

Mmes GAILLARD et DUBREUIL.

Nouveau directeur

Mme Mathé-Sagot nous présente M. Arnaud Guillemain, qui sera le directeur de l'école à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Effectifs

La fermeture de classe est entérinée. Mme Gaillard quitte l'école de Rouvre pour l'école de Nanteuil. L'école passe ainsi de 6 à 5 classes. Il n'y aura pas d'impact sur la répartition des enfants, qui se fait toujours selon les effectifs.

L'espace d'arts plastiques de la classe de Mme Mathé-Sagot prendra place, à la rentrée, dans l'ancienne salle de classe de Mme Gaillard. Tout le matériel nécessaire à cette activité y sera stocké.

Mme Mathé-Sagot demande la possibilité d'obtenir un vidéo-projecteur dans cette salle. Mr le maire étudiera la question mais prévient l'auditoire d'une baisse des dotations de l'état. Affaire à suivre.

Mme Mathé-Sagot donne l'état des prévisions pour la rentrée 2015-2016.

A ce jour : 15 PS, 16 MS, 20 GS, 13 CP, 10 CE1, 18 CE2, 20 CM1 et 15 CM2. Soit un total de 127 élèves.

Les répartitions ne sont pas encore faites. Cela sera à affiner selon les arrivées au cours de l'été.

Mme Mathé-Sagot s'interroge sur l'organisation des services de la cantine : y aura-t-il un maintien des 3 services ? (rappel de l'organisation actuelle : 3 classes au 1^{er} service, 2 classes au 2^e service et 1 classe au dernier)

M le maire répond qu'il aura besoin de la répartition des effectifs pour revoir cette répartition de services à la cantine.

Le projet d'accueillir des Très PS sur Rouvre ne se réalisera pas. C'est la mairie de Champdeniers qui a accordé une dérogation pour cette intégration. M. Le maire indique que la vigilance sera de mise pour d'éventuels autres cas car cela signifie que ces enfants ne feront pas du tout leur scolarité sur l'école de Rouvre. Ces enfants ne sont désormais plus prioritaires s'ils souhaitent intégrer l'école de Rouvre.

Mme Piffeteau évoque également le fait que ce type d'élève nécessite un suivi et du matériel particulier. En outre, une formation spécifique est nécessaire pour les enseignants.

Projets en cours et à venir

Pour les MS/GS/CP : une demi-journée découverte du poney a été réalisée dans le cadre de « l'opération poney-école ». La Fédération Française d'Équitation offrait cette journée. Seul le transport restait à la charge de l'école.

Pour les PS/MS/GS : une journée à la Vallée des singes était organisée. La découverte de la locomotion et de la nutrition des singes étaient au programme.

Pour les CE2/CM1 et CM2 : un voyage de 3 jours à Nantes était organisé autour d'un travail sur l'art contemporain.

A venir : le vendredi 19 juin, le Très Grand Conseil Mondial des clowns vient à l'école. Des échanges avec l'école de Saint-Gelais sont prévus pour des spectacles adaptés aux différents âges. Tout est pris en charge par la commune (transport et coût des spectacles).

QUESTIONS DES PARENTS

Primes pour rythmes scolaires

La prime pour les rythmes scolaires est reconduite pour cette année scolaire. Cependant, une des conditions d'obtention de cette prime est que la commune de Germond-Rouvre soit couverte par le PEDT (Projet Éducatif Territorial). Or, Mme Mathis explique qu'un courrier a été récemment envoyé en mairie par la CCVE indiquant que notre commune ne faisait plus partie de ce PEDT. Mais M. le préfet a indiqué que la commune pouvait bénéficier de ce PEDT puisqu'elle en était signataire dès 2012/2013. Le Conseil d'école valide ce PEDT, ce qui permettra un subventionnement.

Activités périscolaires

Beaucoup de points d'interrogations à ce jour. Une activité jardinage pourrait être envisagée avec des bénévoles. M. le maire précise qu'ils peuvent en reparler en « local », mais ça semble compliqué. Mme Mathis précise qu'on peut recontacter les associations de la commune pour voir ce qu'il serait possible de faire.

Gymnase Champdeniers

M le maire précise qu'au vu des conditions cela semble compliqué de poursuivre avec le gymnase de Champdeniers pour la rentrée prochaine.

Il a eu de très bon contact avec Saint-Maxire (leur gymnase serait peu occupé par leur vie associative actuelle). M. le maire attend une réponse. Ça pourrait être une demi-journée en systématique. Voir l'organisation qui pourrait être trouvée en conséquence.

Mme Piffeteau précise qu'une salle avec agrès serait bien (comme à Champdeniers) ou avec un collège proche qui bénéficie déjà de ce matériel).

M. le maire demande aux enseignants la liste des agrès et matériels nécessaires pour voir avec le maire de Saint-Maxire l'existant et de ce qu'il est possible de faire dans ce sens.

Mme Mathé-Sagot précise que les associations qui utilisent le gymnase de Saint-Maxire ont peut-être déjà réalisé des investissements matériels et, dans ce cas, qu'une convention avec eux pourrait être intéressante.

Aire de jeux

La société PCV est venue sur place et a réalisé un devis pour le sablage de l'aire de jeux. Le collage du pourtour est conforme, mais ils sont d'avis de le refaire et de le sécuriser. Pour le rebord, Mme Mathis suggère de le faire refaire par la commune.

Concernant la structure actuelle des PS, un technicien est passé. Le revêtement se décolle (dû à l'usure) : une planche serait à changer et il serait nécessaire de recoller une bande pour refaire le joint du pourtour. Mais cela pourrait générer un problème de sécurité. Mme Mathis doit recontacter la société car le devis n'est pas en leur possession.

Porte de sécurité - accès classe Mme BIREBENT

La porte n'est toujours pas réparée. Il n'y a pas de poignée intérieure mais un bout de barre anti-panique. La porte est devenue impossible à ouvrir par les enfants seuls. De plus, Mme BIREBENT rappelle que le soufflet en plastique de la porte a été retiré et elle craint pour la sécurité des enfants. M. le maire y regardera.

Signalisation école

Pour la demande du passage piéton au carrefour des rues de la Pommeraie et de la Sardinière, M. le maire indique qu'il faut y réfléchir. La configuration spécifique des lieux mérite une réponse adaptée. Concernant les échanges avec le Conseil Départemental, et en vue du projet d'aménagement de la chapelle de Saint-Aubin, l'idée avancée est de faire réaliser un plateau ralentisseur pour " noyer " tout le carrefour (pas de coussins berlinois car inutiles). Cela semble être simple à réaliser selon M. le maire. Le financement reste à étudier.

Un autre plateau pourrait également être réalisé au carrefour du stade. Des chicane ou quilles pourraient aussi être mises en place devant le stade. L'objectif étant de faire ralentir les véhicules et de sécuriser cette route. La signalisation se fera alors en conséquence.

Portail entrée

M. le maire ne voit pas d'inconvénient à ce que l'affiche du portillon d'entrée soit refaite, pour sensibiliser davantage les parents à le fermer impérativement à chaque passage pour la sécurité de tous les enfants.

M. Gendron s'est dit prêt à réaliser rapidement cette affiche et attend le texte de la mairie.

Facturation des repas

M. le maire confirme qu'en cas d'absence non justifiée de l'enfant, 2 jours de carence sont appliqués. Pour tous les autres cas d'absence (grève des enseignants, sortie scolaire, arrêt maladie d'un enseignant...), aucune facturation n'est appliquée.

Garderie minimum en cas de grève

M. le maire précise que les enseignants grévistes peuvent se déclarer le matin du jour de grève. En général, les enseignants essaient de se répartir les élèves dans les classes, si tous ne font pas grève. En cas de grève de tous les enseignants, la mairie essaie d'anticiper dans la mesure du possible pour faciliter l'organisation des familles.

Tarifification « ajustée » de la garderie

M. le maire indique qu'une étude a été réalisée et qu'au vu du nombre d'enfants qui arrivent dans les dernières 20 minutes de garderie (2 ou 3 seulement), il ne voit pas l'intérêt de remettre en cause le système actuel.

M. le maire en profite pour rappeler que les enfants qui sont en attente devant le portillon, avant l'ouverture de l'école, sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Pour lui, il est souhaitable

que ces parents déposent leurs enfants à la garderie pour qu'ils soient officiellement sous la responsabilité des agents municipaux. Ça passe par le paiement de la garderie au tarif normal. Il n'y a pas d'autres solutions possibles.

Étude acoustique

Le centre de gestion a réalisé une étude acoustique dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.

Les résultats qui en découlent sont corrects pour la cantine. Il semblerait que le pic de bruit se produit au moment de l'échange des services 2 et 3. Pendant les services, les mesures sont bonnes. Malgré cela, le centre a fait des préconisations :

- 1) Les chaises sont bruyantes : suggestion d'acheter, au prochain renouvellement de matériel, des chaises plastiques moins bruyantes.
- 2) la porte qui sépare la cantine du réfectoire génère un bruit fort qui revient souvent : à corriger rapidement.
- 3) L'absorption des sons sur murs et plafonds pourra être revue : une isolation phonique est possible et/ou ajout de panneaux au plafond.
- 4) L'absence de double-vitrage en façade de la cantine serait également un point à revoir.

Aménagements pour enfant sous protocole de soin

Mme Mathé-Sagot explique que l'équipe enseignante et la municipalité se sont rencontrées à ce sujet. Ils en restent aux aménagements actuels pour l'an prochain. Mme Piffeteau précise que le transfert du matériel type lave-main et poubelles mis en place dans sa classe, devra suivre l'enfant dans sa classe pour l'an prochain. M. le maire demande à ce que ce matériel soit listé avant les vacances.

Divers :

- **Consultation des livrets scolaires sur internet** : Mme Mathé-Sagot fait un retour positif de l'équipe enseignante sur ce nouveau fonctionnement. Toutes les demandes de familles pour obtenir des versions papiers ont été honorées (seulement 1 à 2 par classe). Cela permet d'avoir une bonne lisibilité des parents qui ont consulté et signé les livrets.
- **Lutte contre l'illettrisme** : Mme BRECHBIEL souhaite préciser la nature de son intervention il y a quelques semaines. A la demande de l'Inspecteur de Circonscription, elle a été missionnée pour mener l'étude sur l'école de Rouvre, comme pour les autres écoles de la circonscription de Parthenay.
Elle a sollicité les élèves de CE1/CE2 et CM2 pour une lecture d'une minute d'un texte inconnu de ces derniers. A partir d'une grille d'évaluation étalonnée, cela permet d'avoir une lisibilité du niveau des élèves de l'école. Cette étude s'inscrit dans le plan national de lutte contre l'illettrisme.
- **Récupération des élèves à la sortie de l'école** : un rappel sera fait aux parents de la nécessité de connaître l'identité des personnes habilitées à venir chercher les enfants. A la rentrée de septembre, la liste de ces personnes sera transmise à la municipalité par le directeur de l'école.
- **Communication équipe enseignante / équipe de la mairie** : désormais, en cas d'absence des classes (pour sortie scolaire,...), les enseignants s'engagent à informer, de façon anticipée, directement la mairie. Cette dernière se chargera de transmettre les informations à l'équipe de cantine.